

# Mission d'Appui Technique Rhône-Méditerranée

---

3<sup>ème</sup> réunion

**11 Février 2016**

**Lyon**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Mission d'Appui Technique Rhône-Méditerranée

---

## Ordre du jour

### I – Actualités nationales

### II – Démarches territoriales de structuration de la gouvernance

#### a – Démarches départementales

#### b – SOCLE Bassin et SOCLE(s) locaux

#### c - EPTB / EPAGE émergents



# I – Actualités nationales



# I – Actualités nationales - rappels

- Sont parus depuis la dernière mission d'appui (9/04/2015)
  - Décret digues du 12 mai 2015
    - Définition des systèmes et régularisation avant le 31/12/2019 (classe A) et avant le 31/12/2021 (classe B et C)
  - Loi NOTRe du 7 août 2015
    - Report date butoir GEMAPI : 1<sup>er</sup> janvier 2018
    - Procédure simplifiée de reconnaissance des EPTB EPAGE
    - Suppression de la clause de compétence générale des départements et régions
  - Décret EPTB – EPAGE du 20 août 2015 :
    - Cohérence hydrographique, un seul tenant, sans enclave
    - Adéquation mission / périmètre
    - Capacités techniques et financières suffisantes
    - Absence de superposition (sauf EPTB de nappe)
  - Instruction du gouvernement en date du 21 octobre 2015
    - Séminaires départementaux
    - Plaquette de communication

# I – Actualités nationales – nouveautés

## Disparition de la clause de compétence générale

- Instruction du gouvernement en date du 22 décembre 2015 relative aux incidences de la suppression de cette clause (+ note DGCL)
- Compétences après 2020 (à l'issue de la période transitoire et sur les sujets en lien potentiel avec l'eau)
  - **L'échelon communal** est compétent - de façon exclusive - sur la compétence GEMAPI, sur le petit cycle de l'eau et la gestion des eaux pluviales urbaines
  - **L'échelon départemental** est compétent en matière de solidarité territoriale (financement des projets du bloc communal), d'appui au développement des territoires ruraux (assistance technique) et d'espaces naturels sensibles,
  - **L'échelon régional** est compétent en soutien à l'aménagement et l'égalité des territoires (études, travaux, et dépenses de fonctionnement des opérations liées à des enjeux d'intérêt régional direct), planification en faveur du développement durable (SRADDET, SRCE, PNR et réserves régionales)
  - **Tous les échelons** restent compétents pour les missions du L211-7 hors GEMAPI. Exemple : lutte contre la pollution (6°), érosion des sols (4°), gestion quantitative de la ressource (7°), etc.

# I – Actualités nationales – nouveautés

## Disparition de la clause de compétence générale

- Après 2020 (à l'issue de la période transitoire) :
  - **Les CD / CR peuvent-ils adhérer** à un syndicat de bassin versant ?
    - oui si ce SMBV (qu'il soit reconnu EPTB/EPAGE ou non) exerce au moins une mission de leur propre compétence (donc hors GEMAPI ou petit cycle)
    - non s'il n'exerce que la compétence GEMAPI ou petit cycle de l'eau
  - **Les Départements peuvent-ils subventionner** des actions relatives à l'eau ?
    - Sur GEMAPI et petit cycle → oui, au titre de la solidarité territoriale et sur demande de la personne morale compétente.
    - Hors GEMAPI et petit cycle → oui, sur le fondement des compétences partagées, dans le cadre de la préservation des ENS ou de l'assistance technique aux communes dans le domaine des milieux aquatiques.
  - **Les Régions peuvent-elles subventionner** des actions relatives à l'eau ?
    - Sur GEMAPI → oui si opérations inscrites au CPER
    - Hors GEMAPI → oui sur le fondement des compétences partagées, dans le cadre d'opérations liées à un intérêt régional direct ou de la planification en faveur du développement durable du territoire

# I – Actualités nationales – nouveautés

## Arrêté SOCLE (20/01/2016)

→ sujet évoqué plus loin

## Loi Biodiversité (vote au Sénat le 26/01/2016)

- Généralisation du mécanisme de représentation-substitution (article 32 ter A) pour tous les types d'EPCI-FP
- Possibilité de transformer de façon simplifiée une institution interdépartementale en syndicat mixte ouvert (pas d'EPTB concernés en Rhône-Méditerranée)
- Taxe :
  - Correction d'une coquille sur la taxe. Elle était bien rédigée dans le code général des impôts (pouvant porter sur MA et PI) mais mal rédigée dans le code de l'environnement (uniquement sur PI)
  - Correction L151-36 du code rural : la redevance pour service rendu peut être appliquée sur GEMAPI (dans le cadre du L151-36) si et seulement si la taxe n'est pas levée

# I – Actualités nationales – en préparation

- Instructions / guides :
  - EPTB – EPAGE :
    - L'instruction conforte la doctrine de bassin sur le contenu de la compétence GEMAPI (MA + PI) et sur la vocation des EPAGE à exercer la totalité de la compétence GEMAPI
    - « vous veillerez à ce que les communes et EPCI à FP membres d'un EPAGE lui aient transféré l'intégralité de la compétence GEMAPI mentionnée au I bis du L211-7 du CE »*
  - Cartographie des compétences locales de l'eau
  - Guide FAQ, en cours de consolidation
  - Mode d'emploi des systèmes d'endiguement
  - Instructions nationales pour la réalisation des SOCLE de bassin
  
- Textes à paraître sur les digues et barrages :
  - Arrêté études de danger des systèmes d'endiguement
  - Arrêté études de danger barrages + arrêté « technique barrages »



## II – Démarches territoriales

### a – Les démarches départementales



# Rhône-Alpes

	Information aux collectivités	SDCI
Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée technique Etat-Agence (Oullins le 30/06/2015)</li> <li>- ARRA : réseau très actif en lien avec l'État (journées GEMAPI et digues en nov)</li> <li>- animation GEMAPI des DDT</li> </ul>	
01 – Ain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé (mars 2015)</li> <li>- séminaires : fev 2015 (présentation présidée par le préfet) – sept 2015 (technique, retour réflexion syndicats)</li> </ul>	GEMAPI partiellement traitée : analyse de l'organisation actuelles, des enjeux, et quelques conclusions/recommandations
07 – Ardèche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé</li> <li>- information organisée par l'EPTB Ardèche</li> </ul>	GEMAPI évoquée, mais pas d'analyse des implications locales
26 – Drôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé (mars 2015)</li> <li>- rencontres bilatérales EPCI-Etat dans le cadre de la préparation du SDCI</li> </ul>	GEMAPI traitée, avec propositions de dissolutions/fusions et cartographie
38 – Isère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (mars 2015)</li> <li>- rencontres avec EPCI au cas par cas</li> </ul>	GEMAPI traitée : analyse de l'organisation actuelles, des enjeux, et orientations de l'État avec cartographie
42 - Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'envoi du courrier préfet de bassin (décision préfet dept)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'évocation de la GEMAPI (critère considéré comme non prioritaire)</li> <li>- conséquences de la loi NOTRe sur l'eau et l'assainissement traitées pour le cas de la fusion de la communauté de Roannais Agglomération avec la COPLER, la CCVAI et la CCPU</li> </ul>
69 - Rhône	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé (mai 2015)</li> <li>- plusieurs réunions avec les structures de bassin versant et EPCI</li> </ul>	GEMAPI évoquée compétence « eau » : proposition de rattachement de communes isolées à deux syndicats existants Dissolutions de syndicats prévues en conséquence de la loi NOTRe
73 - Savoie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'envoi du courrier (changement de préfet)</li> <li>- travail technique de diagnostic (stage 6 mois) avec les syndicats de bassin versant</li> <li>- décision préfet de ne pas interférer avec le SDCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'évocation de la GEMAPI</li> <li>- Eau potable, assainissement, gestion et entretien des cours d'eau, hydraulique : analyse prévue sur la multiplicité des petits syndicats</li> </ul>
74 – Haute-Savoie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé (mars 2015)</li> <li>- réunions avec 2 EPCI volontaires la semaine dernière à leurs demandes</li> </ul>	GEMAPI traitée avec propositions/recommandations liées

# PACA

	Information aux collectivités	SDCI
Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée technique Etat-Agence (Cadenet le 18/06/2015)</li> <li>- ARPE : réseau très actif en lien avec l'État</li> <li>- Club Gemapi animé par la DREAL</li> </ul>	
04 – Alpes de Haute-Provence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de département (dec 2014 et mai 2015)</li> <li>- réunions par BV organisées par le SMAVD et PNR Verdon</li> <li>- séminaire : pas de date arrêtée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- premier recensement fait des syndicats (de rivière, assainissement, eau potable)</li> <li>- pas de recommandation à ce stade</li> </ul>
05 – Hautes-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier Prefet de bassin (03/ 2015)</li> <li>- réunions par BV organisées par SMAVD</li> <li>- séminaire : pas de date arrêtée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude des impacts de la loi NOTRe sur les syndicats (AEP, assainissement)</li> <li>- proposition de réorganisation des syndicats sur GEMAPI</li> </ul>
06 – Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet département (nov 2014)</li> <li>- courrier préfet bassin (mars 2015)</li> <li>- plusieurs réunions par BV</li> <li>- séminaire : 22/01/2015</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de ne pas anticiper GEMAPI pour laisser le temps aux communes/EPFI-FP de s'organiser</li> </ul>
13 – Bouches du Rhône	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions par BV sur le SMAVD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- calendrier SDCI en cours d'arbitrage par le préfet (travail de constitution de la métropole de Marseille)</li> </ul>
83 - Var	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet département et de bassin (avril 2015)</li> <li>- réunions par BV faites (sauf BV inter-dep)</li> <li>- séminaire spécifique sur l'Argens (fev 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude d'impact de la loi NOTRe sur les syndicats</li> <li>- cartographie GEMAPI proposée dans le projet de SDCI mais qui reste à affiner sur l'aire Toulonnaise</li> </ul>
84 - Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet département (nov 2014)</li> <li>- courrier préfet bassin (mars 2015)</li> <li>- plusieurs réunions par BV (Syndicat des Sorgues et SMAVD)</li> <li>- séminaire : 12/02/2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic complet des syndicats et des enjeux liés à GEMAPI.</li> <li>- propositions de fusion de certains syndicats</li> <li>- pas d'anticipation de la GEMAPI dans l'attente de l'aboutissement des démarches SOCLE engagées</li> </ul>

# Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

	Information aux collectivités	SDCI
Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée technique Etat-Agence (Carcassonne le 17/09/2015)</li> <li>- Club animé par la DREAL</li> </ul>	
11 – Aude	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (mars 2015)</li> <li>- information des élus organisée par l'EPTB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI traitée : intégration du projet SMAR de créer 5 EPAGEs à l'intérieur de l'EPTB</li> </ul>
30 – Gard	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (mars 2015)</li> <li>- réunions par BV organisées avec l'appui du département</li> <li>- séminaire : nov 2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI traitée : étude de l'impact de la loi NOTRe sur les syndicats,</li> <li>- proposition de rationalisation</li> </ul>
34 – Hérault	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (mars 2015)</li> <li>- information GEMAPI lors de la journée départementale de l'eau du CD (Beziers - oct 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des syndicats fait sur le petit cycle, mais pas sur le grand</li> <li>- pas d'orientation spécifique en termes de réorganisation</li> </ul>
48 – Lozère	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin envoyé</li> <li>- réunion d'information des élus organisée par secteurs (Haut Allier, Tarn amont, Lot amont, Ardèche)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des syndicats réalisé</li> <li>- formulation de perspectives pour le devenir des syndicats</li> </ul>
66 – Pyrénées Orientales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (mars 2015)</li> <li>- réunion d'information organisée par le CD et l'agglomération de Perpignan (dec 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- GEMAPI évoqué</li> <li>- orientations renvoyées à la constitution de 4 SOCLE locaux (Tech, Reart, Tet, Agly)</li> </ul>

# Bourgogne Franche Comté

	Information aux collectivités	SDCI
Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée technique Etat-Agence-EPTB SD (Beaune le 24/09/2015)</li> <li>- Animation GEMAPI au sein des Inter-Misen</li> <li>- relais via le réseau des sous-préfets</li> <li>- plan d'action régional prévu pour avril 2016</li> </ul>	
21 – Côte d'Or	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunion avec l'AMF 21 prévue en mars 2016 (3 bassins)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des syndicats GEMAPI, assainissement et AEP</li> <li>- étude des impacts « directs » de la loi NOTRe sans orientations spécifiques sur GEMAPI</li> </ul>
25 – Doubs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- journée formation Etat / CNFPT en avril 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire : carte des syndicats sur le petit cycle de l'eau mais pas sur GEMAPI</li> <li>- orientations GEMAPI : une proposition de fusion de 2 syndicats (Loue et Haut Doubs)</li> <li>- orientations petit cycle : plusieurs propositions de fusion / dissolution</li> </ul>
39 – Jura	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin relayé aux EPCI-FP en mai 2015</li> <li>- réunions par BV en janvier et mars 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude des impacts directs de la loi NOTRe sur petit et grand cycle (plusieurs syndicats dissous automatiquement sur le petit cycle, un seul sur GEMAPI)</li> <li>- pas d'autres recommandations</li> </ul>
70 – Haute Saône	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (avril 2015)</li> <li>- journée formation Etat / CNFPT en avril 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des syndicats mixtes uniquement (pas d'étude d'impact, ni d'orientations)</li> </ul>
71 – Saône et Loire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- information par l'EPTB ou la DDT lors de comités de rivières, réunions TRI/PPRI, AG association des maires ruraux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des syndicats (24 GEMAPI, 41 AEP, 25 assainissement)</li> <li>- propositions de réorganisation, dont fusion de syndicats sur le BV de la Grosne et de la Seille</li> </ul>
90 – Territoire de Belfort	<ul style="list-style-type: none"> <li>- courrier préfet de bassin (avril 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude des impacts directs de la loi NOTRe sur petit uniquement</li> <li>- grand cycle/Gemapi pas évoqué</li> </ul>

## II – Démarches territoriales

### b – SCOLE de bassin et SOCLE locaux



Photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Rhône-Alpes

# I – Arrêté SOCLE du 20 janvier 2016 (paru 2/02)

- Crée une annexe supplémentaire au SDAGE 2016-2021 :  
« la **stratégie** d'organisation des compétences locales de l'eau »
- Document arrêté au plus tard le 31 décembre 2017 par le préfet coordonnateur après :
  - Consultation dématérialisée des collectivités pendant 2 mois
  - Avis du Comité de bassin
- La SOCLE doit être compatible avec le PGRI
- Révision de la SOCLE à chaque mise à jour du SDAGE / compatibilité à assurer avec le PGRI
- Objectifs de la SOCLE :
  - Renforcer la cohérence hydrographique, les solidarités financières, gestion durable
  - Rationalisation du nombre de syndicats
- Contenu de la SOCLE :
  - Descriptif de la répartition des compétences entre les collectivités et leurs groupements dans le domaine de l'eau
  - Des proposition d'évolution des modalités de coopération, sur les territoires à enjeux, au vu d'une évaluation de la structuration existante



## II – Démarches territoriales

### c – EPTB et EPAGE en émergence



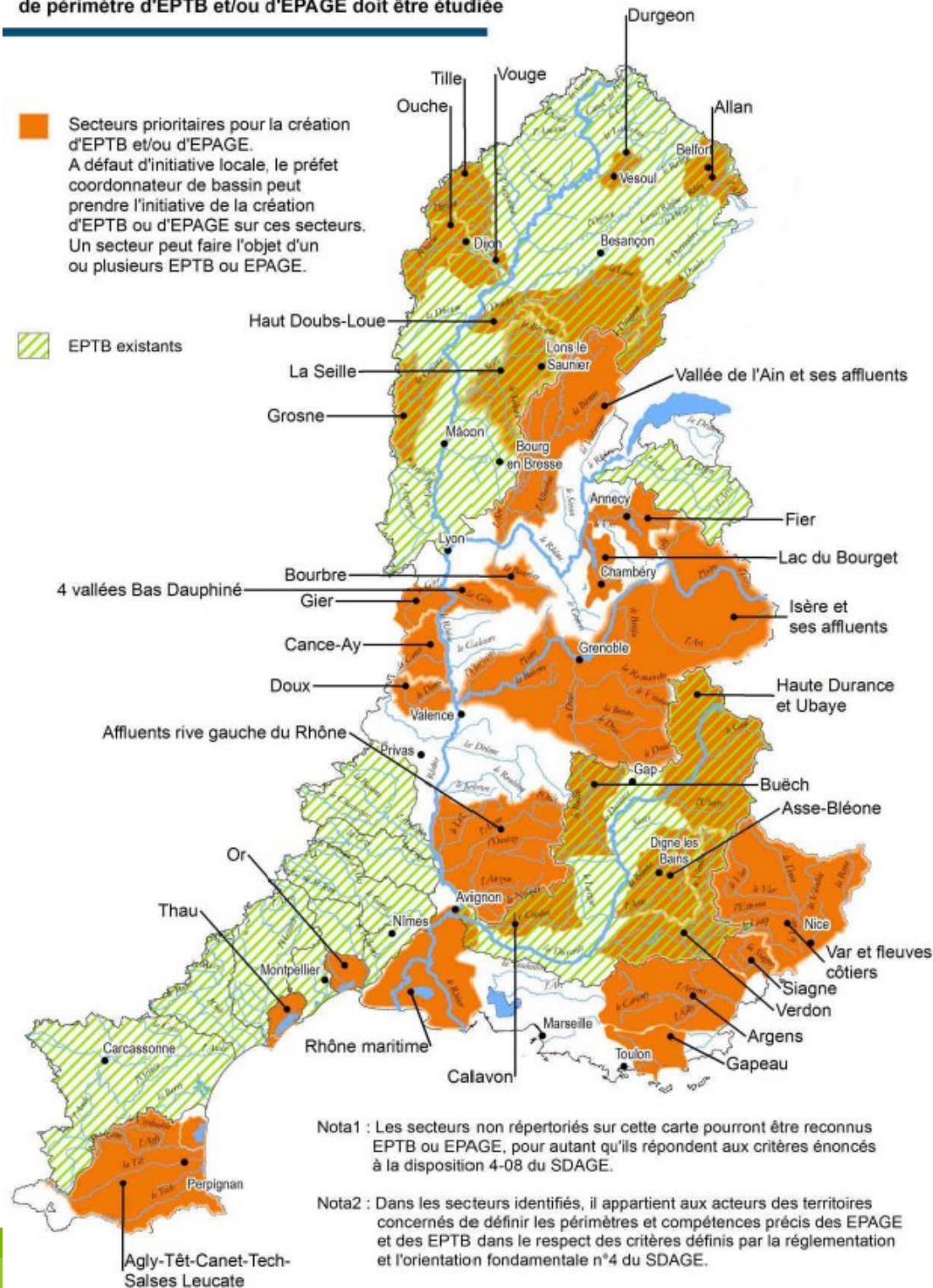
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes



- **Saône-Doubs** : rôle d'ensemblier pour faire naître les EPAGE. **Etude GEMAPI en cours**
- **Haut Doubs/Loue** : projet d'étude de faisabilité d'un EPAGE
- **Ain** : **2 études distinctes en cours** sous MOA différentes Ain / Jura → coordination amont-aval à renforcer
- **Isère** : **réflexions en cours** pour créer un EPTB sans déstabiliser les SMBV
- **Affluents rive gauche du Rhône (Vaucluse)** : **SOCLE en cours** (dont Lez, qui avait déposé une demande avant la parution des textes)
- **Verdon** : **étude en cours** pour intégrer la compétence GEMAPI
- **Delta du Rhône** : **étude juridique en cours** pour évolution vers EPTB
- **Thau** : **demande déposée** d'EPTB
- **Or** : demande déposée avant la parution des textes. Reprise des discussions en cours.
- **Aude** : 5 EPAGE définis. Demande pas encore déposée

**CARTE 4B**  
Secteurs prioritaires où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée



# Merci de votre attention

Plus d'informations...

[www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)